

L'ACADEMIE DE MUSIQUE

NOTES HISTORIQUES DEPUIS SA FONDATION.

Le 2 mai 1867, se réunissaient à Québec, Messieurs Ernest Gagnon, Damis Paul, S.-L. Pfeiffer, Albert Rochette, Gustave Gagnon et A. Desrochers, professeurs de musique, dans le but de fonder une association pour promouvoir le goût et l'avancement de la musique, sous le nom de "l'Académie de Musique de Québec". A cette réunion, M. Ernest Gagnon fut chargé de rédiger une constitution pour cette association, conformément aux vues exprimées par les fondateurs. A l'assemblée suivante, le 7 du même mois, le projet de constitution fut soumis et adopté.

Par le troisième article de la constitution, les affaires de cette association devaient être gérées par un conseil ou bureau de direction, composé d'un directeur, d'un assistant-directeur, d'un secrétaire et de trois autres membres, avec résidence à Québec. A l'assemblée du 7 de mai, le conseil fut formé comme suit: Ernest Gagnon, directeur; F.-W. Mills, assistant-directeur; Damis Paul, secrétaire; l'abbé Pierre Lagacé, Gustave Gagnon et Albert Rochette, membres-adjoints du dit conseil.

Voici quelques-unes des dispositions fondamentales de la constitution. Les membres de l'association devaient comprendre quatre classes: les simples membres, les gradués, les lauréats et les membres honoraires. Des concours devaient se tenir le 22 de novembre de chaque année, ou à tout autre jour, à la discrétion du conseil, pour l'obtention de diplômes dans toutes les branches de l'art musical. L'élection des officiers devait